

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le seize mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mme PERARDEL Ophélie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absent excusé : Mr APPERT Guy, Mr Bruno ADNET, Mr CAPT Bruno,

**Mr Bruno ADNET a donné pouvoir à Mr Pierre-Marie GILLE,
Mr Guy APPERT a donné pouvoir à Mr Benoît JACQUINET.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Josiane RAOBELINAHARIZOA est désignée pour remplir cette fonction.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION "VOIRIE" POUR LES TRAVAUX DE LA GRANDE RUE :

Mr le Maire indique au conseil municipal que les effacements de réseaux dans la Grande Rue 2ème phase sont programmés en juillet-août, puis ce seront les travaux de voirie en septembre 2018.
La consultation des entreprises aura lieu en juin 2018.

Concernant les terrains de la famille Mesples-Sixdeniers ces derniers ont répondu ne pas souhaiter de raccordements réseaux eau et assainissement.

Une réunion publique avec les riverains, le conseil municipal et le maître d'oeuvre sera organisée à une date encore inconnue à ce jour.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LA RENAISSANCE IMMOBILIERE CHALONNAISE (RIC) :

Mme Marie-Pierre Raux présente le projet de la RIC et l'aménagement du terrain au conseil municipal. 5 pavillons sont prévus pas de logement pour les démunis.

Mr Guy Appert a posé une question: pourquoi ne pas vendre le terrain à la RIC.

Mme Raux indique que si on vend, les capitaux mis par le bailleur pour l'acquisition du terrain ne pourront pas être injectés dans les constructions des pavillons. Il est préférable de passer un bail emphytéotique avec la RIC pour une durée de 45 ans.

Le conseil municipal décide donc par 11 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention

D'Autoriser le Maire à signer le Bail Emphytéotique Administratif correspondant et toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

DEVIS POUR LE MUR DE MR JOSEPH :

Mr le Maire revient sur l'aménagement du Carrefour de la gare, Mr Lionel Launois présente les deux devis qui ont été établis par :

- L'Entreprise BELEZZA : 15 000 € HT
- Les Entreprises DA CUNHA et RAUX : 18 000 € HT

Mr Joseph est en attente de l'indemnité qu'il doit percevoir de son assurance.

Mr le Maire indique que sur ces travaux de rénovation du mur il faut ajouter le déplacement du coffet électrique (voir avec la CAC) le relevé du géomètre et les frais de notaire. Il précise qu'une déclaration préalable doit être déposée auprès du service urbanisme de l'agglomération.

SIEM :

Mr le Maire donne lecture de la lettre reçue du SIEM au sujet du transfert de compétence "Eclairage public – option 2 ". Le SIEM a décidé d'abandonner cette compétence au 1er janvier 2019 pour les motifs suivants : coût trop important pour les finances du Syndicat, le syndicat n'a pas vocation à être un pourvoyeur de subvention, et le syndicat investit sur du matériel et n'a pas droit de regard sur l'entretien. Soit les communes transfèrent l'entretien et l'investissement, soit le SIEM leur rend la compétence investissement au 1er janvier 2019.

Matougues avait transféré sa compétence investissement (option 2) auprès du SIEM mais n'avait pas transféré la compétence entretien (option 1) puisqu'elle passait par un artisan, l'Entreprise Pierre, pour les interventions de dépannage sur les candélabres d'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour – 2 voix contre de transférer la compétence entretien et investissement au SIEM au 1er janvier 2019.

DEVIS PORTAILS PETITE COUR DE LA SALLE DES FETES :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de fermer la petite cour derrière la salle des fêtes pour des questions de sécurité.

Des devis ont été établis pour la pose de deux portails pour fermer l'accès :

- entreprise ROMEDENNE : 2500 € HT
- entreprise VACHEZ : 3670 € HT
- Fourniture PREVOT SMETA et pose par nous même : 1510 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acheter la fourniture chez Prévot Smeta et faire poser les deux portails par les agents communaux.

ECOLE ELEMENTAIRE :

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'une classe à la prochaine rentrée de septembre. Les effectifs à la rentrée 2018-2019 se montent à 139 élèves.

HOMMAGE A MICHEL LE PORTIER :

Mr le Maire propose au conseil municipal de donner le nom de "Salle Michel Le Portier" à la salle des fêtes, en effet, ce chantier fut l'un des plus importants de son mandat. le conseil municipal par 12 voix pour et 2 voix contre approuve cette proposition. Une cérémonie sera organisée prochainement.

INFORMATION SUR LES DEGRADATIONS DES CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES JUIFS :

Mr le Maire signale au conseil municipal que des dégradations ont été occasionnées par 2 fois sur les candélabres d'éclairage public rue des Juifs et au terrain de football. Le vol portait sur les câbles en cuivre. La société CEGELEC est intervenue rapidement et le montant du préjudice se monte à 1440.60 € TTC pour la rue des Juifs et à 391.26 € TTC pour le terrain de football. Mr le Maire indique que ces dégradations feront l'objet d'une prise en charge par notre assurance.

DELIBERATION AUTORISANT DES OUVERTURES DE CREDITS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** une ouverture de crédit par anticipation pour le Budget Principal conformément au tableau ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du BP. 2018

DEPENSES 2017	Voté 2017	Crédit voté 2018
21 – Immobilisations corporelles	1 675 979.47 €	14 000.00 €
21318 – Autres bâtiments publics	24 500.00 €	7 000.00 €
2111 – Terrains nus	1 294 467.47 €	7 000.00 €

QUESTION DIVERSES :

Brigade de Contact :

Mr le Maire indique que lors de la réunion avec les voisins vigilants, l'Adjudant Legris de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Châlons a présenté la brigade de contact. Celle-ci a pour but de régler les problèmes de harcèlement, de voisinage, de violence et d'être à l'écoute des administrés.

Bilan des dépenses d'électricité :

Mr le Maire fait le point sur les dépenses d'électricité des années 2015, 2016 et 2017. Pour l'éclairage public ces dépenses baissent du fait du remplacement par des lampes LED, par contre une grosse consommation a été relevée au bâtiment de stockage, après contrôle il s'agirait du radiateur électrique qui faisait défaut.

Formation des agents :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la formation CACES Nacelle par Mrs Marc Kessler et Cédric Linard les 16, 17 et 18 avril 2018. Cette formation permettra entre autre de poser les décors de Noël sur la RD3.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H40.

***Le Maire,
Pierre-Marie GILLE***